

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

Séance du 28 octobre 2013

CP 13/10-44

L'an deux mille treize, le 28 octobre à 17 h 00, les membres de la Commission Permanente légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département, sous la présidence de M. Jean-Michel BAYLET, Président du Conseil Général. Après avoir constaté le quorum légal, la Commission Permanente peut valablement délibérer.

*Quorum à l'ouverture de la réunion (présents ou ayant donné procuration de vote) :
MM. Baylet, Empociello, Cambon, Massip, Astoul, Albert, Gonzalez, Roger, Roset, Hébral, Marty, Lavabre, Capayrou et Quéréilhac ;*

Absent excusé : M. Descazeaux.

**AIDE DU DEPARTEMENT
POUR L'AMENAGEMENT DE VILLAGES**

COMMUNES DE BOURRET, CORDES TOLOSANNES,
LA VILLE DIEU DU TEMPLE, MONTESQUIEU,
SAINT NICOLAS DE LA GRAVE
ET COMMUNAUTE DE COMMUNES MONTAIGU PAYS DE SERRES.

Dans le cadre de ses politiques en faveur des communes, le Conseil Général conduit depuis 1972 une politique en faveur de l'aménagement de villages.

I - NATURE DES TRAVAUX SUBVENTIONNABLES

Les communes rurales peuvent bénéficier de ces aides pour réaliser des travaux d'aménagement et d'embellissement du cadre de vie, tels que l'aménagement de places, de jardins publics et de parcours de promenade, la construction de collecteurs pour l'évacuation des eaux pluviales, l'installation de ponts-bascules, la réfection des cours d'école.

II - FINANCEMENT DEPARTEMENTAL

La dépense subventionnable est plafonnée à **19 000 € HT**.

Les taux de subvention varient de 12 à 36% selon le potentiel fiscal de la commune, et sont majorés de 50% si la population de la commune est inférieure à 300 habitants, et de 30% si la population est supérieure ou égale à 300 habitants et inférieure à 500 habitants.

III - DEMANDES DE SUBVENTION PRESENTEES

La Commission Permanente ayant délégation de compétence pour statuer sur les demandes, je vous serais obligé de bien vouloir examiner les dossiers présentés et de me faire connaître votre décision.

Je vous précise que ces subventions seraient prélevées sur les crédits inscrits à cet effet au budget départemental de l'exercice en cours, article 204142, sous-fonction 74

Autorisation de programme 2013	400 000 €
Engagé à la précédente commission permanente	180 124 €
Engagé à la commission permanente de ce jour	25 862 €
Engagé cumulé suite à la commission permanente de ce jour	205 986 €
Disponible	194 014 €

DECISION de la COMMISSION PERMANENTE

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil Général du 21 avril 2011 portant délégation d'attributions à la Commission Permanente,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

– Accorde les subventions départementales suivantes d'un volume global de 25 862 € :

Demandes de subventions présentées dans le cadre de la politique classique

COMMUNE - OPERATION -	COUT HT	DEPENSE SUBVENTION- NABLE	TAUX DE SUBV.	SUBVENTION DEPARTEMENTALE
1) BOURRET Création de sanitaires dans le centre du village VIAM/ACO00873	38 500 €	19 000	24%	<u>4 560 €</u>

COMMUNE - OPERATION -	COUT HT	DEPENSE SUBVENTION- NABLE	TAUX DE SUBV.	SUBVENTION DEPARTEMENTALE
2) CC MONTAIGU PAYS DE SERRES Construction d'un mur en enrochement à Roquecor VIAM/ACO00947 <u>Observation</u> : Préfinancement accordé le 17 juillet 2013.	34 370 €	19 000 €	31,20%	<u>5 928 €</u>
3) CORDES TOLOSANNES Pose d'un caniveau sur le chemin rural n°18 au lieu-dit Puidebat VIAM/ACO00913 <u>Observation</u> : Préfinancement accordé le 20 juin 2013.	10 041 €	10 041 €	36,00%	<u>3 614 €</u>
4) MONTESQUIEU Aménagement de l'entrée du petit hameau de « Esmes » VIAM/ACO00922 <u>Observation</u> : Préfinancement accordé le 08 juillet 2013.	38 000 €	19 000 €	18,00%	<u>3 420 €</u>
5) MONTESQUIEU Aménagement de la sortie du petit hameau de « Esmes » VIAM/ACO000921 <u>Observation</u> : Préfinancement accordé le 08 juillet 2013.	33 500 €	19 000 €	18,00%	<u>3 420 €</u>
6) SAINT NICOLAS DE LA GRAVE Travaux d'aménagement de la Promenade (allées J. Lasserre) VIAM/ACO00910 <u>Observation</u> : Préfinancement accordé le 17 juin 2013.	12 505 €	12 505 €	12,00%	<u>1 500 €</u>

demande présentée dans le cadre d'une convention territoriale

COMMUNE - OPERATION -	COUT HT	DEPENSE SUBVENTION- NABLE	TAUX DE SUBV.	SUBVENTION DEPARTEMENTALE
7) LA VILLE DIEU DU TEMPLE Aménagement des abords de la mairie VIAM/ACO00630 <u>Observation</u> : Dossier présenté dans le cadre de la convention territoriale du Pays Garonne Quercy Gascogne année 2013/phase 1.	517 673 €	11 400 €	30%	<u>3 420 €</u>

TOTAL :25 862 €

- Impute la dépense correspondante sur les crédits inscrits à l'article 204142, sous-fonction 74 du budget départemental.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,